

Mesdames, Messieurs les représentants de parents d'élèves,

J'ai été interpellée par les deux fédérations concernant la restauration scolaire sur :

- La contrainte de délai de réservation et d'annulation : 8 jours à compter du 1^{er} janvier 2025 contre 72 heures actuellement.
- La pénalité de 25% notamment pour les repas réservés et non consommés nécessitant un justificatif.
- Le désir de la CAAP d'avoir un comparatif avec les 7 autres communes sur l'ensemble des tarifs de la restauration et des activités périscolaire.

En premier lieu, il me semble utile de rappeler l'historique du sujet

Le 16 janvier 2024 : une réunion publique animée par monsieur le Maire a eu lieu durant laquelle, le projet dans sa globalité et notamment les tarifs a été présenté. Vous trouverez ci-dessous le tableau nous situant par rapport à 5 autres villes de GPSO. Sèvres étant la ville qui se rapproche le plus de notre ville.



Tarifcation Familles 2023 dans les communes de Grand Paris Seine Ouest

| | Chaville | Sèvres (2022) | Meudon | Ville d'Avray | Issy-les-Moulineaux | Boulogne |
|--------------------|----------|---------------|--------|---------------|---------------------|----------|
| Tarif Familles min | 0,57 € | 1,00 € | 1,00 € | 1,44 € | 0,55 € | 0,50 € |
| Tarif Familles max | 6,64 € | 6,70 € | 7,62 € | 7,92 € | 8,20 € | 9,66 € |

Le 1^{er} mars 2024, nous avons réuni les deux fédérations avec des représentants de chaque école pour présenter le projet et les tarifs. Lors de cette réunion, nous avons également traité du périscolaire et nous sommes convenus d'un travail collaboratif sur les nouvelles modalités d'inscription aux activités périscolaires. Une réunion a eu lieu à ce sujet le 13 mai 2024 et une autre plus spécifiquement consacrée à une école le 24 avril 2024.

Le 02 mars 2024, afin de permettre au plus grand nombre d'être présent, nous avons organisé une réunion un samedi matin à l'école Paul Bert en présence de monsieur le Maire ainsi que du prestataire pour répondre à l'ensemble des interrogations des parents et apporter la plus grande transparence possible à ce projet et aux tarifs. Aucun parent ne s'est présenté.

Enfin, **le 1^{er} octobre 2024**, nous avons rencontré les deux présidents des fédérations afin d'échanger sur différents points, dont la restauration scolaire (délais de réservation, annulations, pénalités).

Lors de cette réunion, il n'y a pas eu de revendication spécifique ; les échanges furent positifs, apaisés, laissant augurer un dialogue constructif.

Pour répondre plus spécifiquement au premier point : les délais de réservation.

Les équipes de la ville ont travaillé à une organisation qui puisse à la fois répondre aux besoins des parents (un seul portail pour effectuer toutes les réservations et une seule facture) mais aussi avec le souci de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Pour votre complète information, à Chaville, les déchets issus de la restauration scolaire représentent :

En 2021 : 22,7 tonnes

En 2022 : 22,6 tonnes

En 2023 : 27,5 tonnes (en comptant 4 736 repas supplémentaires)

Bien que nous nous situions dans la moyenne nationale, il semble impératif de devoir lutter contre ce gaspillage.

Le délai de réservation et d'annulation n'a pas pour objet de contraindre les parents, mais d'être un levier pour lutter contre le gaspillage, ce qui devrait relever de la responsabilité de tous. En liaison froide, le prestataire fabrique les repas 3 ou 4 jours ouvrés à l'avance. Si nous voulons gérer correctement les commandes et ne pas risquer de rupture, un délai adapté à ces contraintes est nécessaire.

Pour répondre au second point : la pénalité de 25%

Cette mesure se veut à la fois juste (ne pas pénaliser trop lourdement les quotients les plus faibles) et incitatrice : responsabiliser certains parents (qui formulent le souhait de ne pas vouloir annuler car ils appartiennent au quotient le plus élevé. Toujours pour illustrer mes propos, en juin 2023 (année de référence de notre étude) :

- 1 181 repas commandés n'ont pas été consommés (sans annulation). Cela représente 5% des repas
- 3 799 repas ont été servis sans avoir été réservés soit 16%
- 18 805 repas ont été commandés et consommés soit 79%

80% des parents respectent les délais et les modalités d'inscription.

La FCPE a soumis l'idée de donner les repas non consommés à des associations caritatives. C'est une solution que nous avons étudiée, mais elle est contraignante sur le plan législatif et elle ne répond pas forcément aux besoins des associations qui n'ont pas les moyens de conserver les denrées fraîches ; problématique également rencontrée par les hypermarchés et les commerçants. De plus, elle ne répond pas à notre ambition de lutter contre le gaspillage et de responsabiliser certains parents.

Enfin concernant la demande de la CAAP d'une étude comparative avec les 7 autres villes de GPSO sur la partie périscolaire :

Une telle étude est délicate car chaque commune ne fournit par les mêmes services.

- Par exemple, la ville de Meudon ne propose pas d'étude surveillée mais des activités d'accueils de loisirs. Elle affiche cependant un tarif allant de 0,67 à 3,11 euros, quand notre ville avec une étude surveillée se situe entre 0,44 et 4,10 euros.

Si on se base sur une ville similaire comme Sèvres :

| | Chaville | Sèvres |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Garderie matin | De 0.13 à 1.03 euros | De 0.44 à 3.74 euros |
| Accueil de loisir soir maternelle | De 0.64 à 5.92 euros | De 0.75 à 6.13 euros |
| Etude surveillé | De 0.44 à 4.10 euros | De 0.69 à 5.80 euros |
| Accueil de loisirs du mercredi | De 2.91 à 36.12 euros | De 4.44 à 37.34 euros |

La ville de Meudon, quant à elle, a un tarif planché pour les centres de loisirs du mercredi inférieur aux nôtres d'un montant de 28,18 euros (contre 36,12 pour notre ville) mais un tarif minimum de 5,54 euros (contre 2,91 euros chez nous).

Autre exemple, Vélizy Villacoublay, qui ne fait pas partie de GPSO, applique :

- Des frais d'inscription de 10 euros ;
- Une pénalité de 7 euros si l'enfant est récupéré en dehors des horaires (à compter du 3e retard).
- Des frais de 3,06 euros pour tout enfant consommant un repas non commandé.

Ces informations sont publiques. Vous pouvez les vérifier en tant que de besoin.

Nous partageons votre volonté de co-construction confiante. Aussi, il nous semble plus pertinent à l'avenir d'envisager des réunions avec un représentant des fédérations par école afin que nos intentions, ambitions et projet soient compris de tous.

Nous vous proposons donc une réunion avec un représentant de chaque fédération par école le vendredi 15 novembre à 18h00 à l'hôtel de ville en présence des élus concernés.

Je vous prie de croire en l'expression de mes salutations les meilleures

Mme LE VAVASSEUR

Maire-Adjoint.